

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 août 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Points 83 et 118 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

L'état de droit aux niveaux national et international

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

**Lettre datée du 7 août 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris pour vous informer que le 1^{er} août 2020, les forces de sécurité iraniennes ont arrêté Jamshid Sharmahd, le « commandant et porte-parole » de « l'Assemblée du Royaume d'Iran-Tondar », un groupe terroriste qui a son siège aux États-Unis d'Amérique et porte la responsabilité de 27 actes de terrorisme commis en Iran, ayant fait bon nombre de morts et de blessés parmi les civils iraniens.

Le 12 avril 2008, alors que 800 personnes environ s'étaient rassemblées à la mosquée Hosseiniyè Sayed el-Chohada à Chiraz pour y célébrer une cérémonie religieuse, les membres du groupe ont fait exploser une puissante bombe qui a fait 14 morts, dont 2 enfants, et 215 blessés parmi les civils et entraîné des dégâts dans la mosquée et dans des propriétés voisines. L'Assemblée du Royaume d'Iran-Tondar a immédiatement revendiqué la responsabilité de cet odieux attentat terroriste de façon officielle. M. Sharmahd a également admis publiquement et maintes fois que « l'attentat terroriste » avait été préparé et exécuté par son groupe, admission que l'on trouve sur le site Web officiel du groupe (en persan).

De même, le groupe est responsable d'autres actes terroristes qui ont été commis dans des lieux publics et religieux, notamment l'attentat à la bombe perpétré au mausolée de l'imam Khomeini à Téhéran le 20 juin 2009, qui a fait huit blessés. En étroite collaboration avec des services de renseignement étrangers, il a également joué un rôle important dans l'assassinat, le 12 janvier 2010, de Massoud Ali Mohammadi, un spécialiste du nucléaire iranien.

Dans le même temps, la plupart des actes terroristes préparés à ce jour par l'Assemblée du Royaume d'Iran-Tondar, notamment la destruction d'un barrage à Chiraz, l'explosion de bombes au cyanure à la foire du livre de Téhéran et les explosions dans le mausolée Hazrat Masoumeh dans la ville de Qom et dans le bâtiment de l'Assemblée consultative islamique (Parlement) à Téhéran, ont été déjoués et neutralisés à temps par les forces de sécurité iraniennes. Des agents du groupe, qui ont été arrêtés avant de mettre à exécution leurs actes terroristes, ont



admis avoir été entraînés, armés et financés par les forces américaines dans des pays de la région pour mener de telles activités en Iran.

Disposant de preuves concluantes au sujet des activités terroristes de l'Assemblée du Royaume d'Iran-Tondar, le Gouvernement iranien a demandé maintes fois au Gouvernement des États-Unis, par l'intermédiaire de la section des intérêts étrangers de l'ambassade de Suisse à Téhéran, de prévenir efficacement les activités de ce groupe et, conformément aux normes internationales applicables, d'extrader ses membres en Iran pour qu'ils y soient traduits en justice. En outre, les États-Unis, par l'intermédiaire des notices rouges de l'Organisation internationale de police criminelle, étaient pleinement informés de toutes les activités terroristes et criminelles du groupe et de ses membres.

Tout en étant conscients de la nature et des activités terroristes du groupe, les États-Unis continuent cependant à ce jour de le parrainer et se sont abstenus de prendre la moindre mesure pour prévenir ses activités terroristes, alors qu'il incite ouvertement au terrorisme, notamment au moyen de son site Web officiel et des médias, et dispense une formation sur la manière de mener des actes terroristes et d'autres activités subversives et perturbatrices en Iran.

Au vu de ce qui précède, et rappelant les obligations des États de prévenir et de combattre le terrorisme, notamment en prenant des mesures concrètes appropriées pour empêcher que leurs territoires respectifs ne servent à des installations ou à des camps d'entraînement terroristes, ou à la préparation ou à l'organisation d'actes terroristes contre d'autres États ou leurs citoyens, et de garantir l'arrestation et la poursuite ou l'extradition de toute personne qui soutient, facilite, participe ou tente de participer au financement, à la préparation ou à la commission d'actes terroristes ou offre un sanctuaire aux terroristes, il ne fait aucun doute que le Gouvernement des États-Unis a clairement violé toutes ces obligations en ce qui concerne l'Assemblée du Royaume d'Iran-Tondar. Ce pays est donc responsable de toutes les activités terroristes menées par ce groupe, ainsi que des pertes en vies humaines qui ont été occasionnées parmi des civils iraniens et des dommages résultant de ces actes.

La République islamique d'Iran attend de l'ONU qu'elle assume ses responsabilités pour empêcher les États-Unis de fournir un soutien à des groupes terroristes tels que l'Assemblée du Royaume d'Iran-Tondar.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 83 et 118 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Majid **Takht Ravanchi**